

# TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL pour le RWANDA (TPIR-ICTR) les NON-DITS de l'HISTOIRE - OBSTACLES à une RÉCONCILIATION

Serge de Souter

## INTRODUCTION

Monsieur le Président, honorables collègues, je vous remercie de m'avoir donné l'honneur d'ouvrir cette série de conférences dans cet hémisphère international.

Je m'appelle Serge Desouter (1939), je suis membre de la Société des Missionnaires d'Afrique (*Pères Blancs*), de nationalité belge et j'ai vécu, travaillé dix-huit ans au Rwanda (1968-1986) et j'ai traversé le pays dans tous les sens. J'ai été témoin-expert au TPIR dans plusieurs dossiers. J'ai publié nombre de livres et d'articles sur la culture, la langue, l'histoire et l'ethnographie de ce pays.

Je me suis indigné, dès le début des événements au Rwanda de la falsification des informations qui perdure jusqu'à présent. D'ailleurs ces événements n'ont pas commencé en avril 1994 mais à partir de 1990 lors de l'invasion du FPR/APR et l'armée NRA de Joveni Museveni, alors président de l'OUA (depuis 2002 *Union Africaine* UA). Et si l'on veut vraiment creuser le contexte lointain, il faudrait davantage reculer dans l'histoire du pays.

Pour moi le Rwanda n'est pas un cas que j'étudie. C'est un pays qui m'est cher et familier dans le sens noble du terme. J'y ai vécu avec et pour des Rwandais de tout bord. Les événements m'ont donc blessé profondément et je porte le deuil de beaucoup d'amis, de confrères, de collaborateurs et de connaissances très variés, qu'ils soient Hutu, Tutsi ou expatriés de l'époque.

Je fus donc de ceux qui ont accueilli la création d'un Tribunal Pénal International pour les crimes commis au Rwanda, avec une certaine satisfaction. Pas avec enthousiasme car avant la mise en place du TPIR, la version officiellement admise telle qu'elle était concoctée par le FPR était déjà largement admise et véhiculée dans le monde international, politique et médiatique. Le TPIR risquait d'épouser cette version. Soupçonnant l'influence de puissances occidentales sur l'ONU et vu le climat dans lequel le Tribunal a vu le jour, j'avais donc assez de raisons pour mitiger mes espoirs. Car effectivement, la création du Tribunal même fut l'objet de contradictions et d'objections juridiques. Je craignais donc une justice rituelle, politiquement manipulée et unilatérale. L'avenir m'a donné raison.

Quoi qu'il en soit, le TPIR avait pour mandat de juger les présumés, coupables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit humanitaire, commis sur le territoire rwandais entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994. Pourquoi cette limitation, qui n'existe pas pour le « *Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie* TPIY » par exemple ? Comme si entre octobre 1990 et le 31 décembre 1993 il n'y eut pas de crimes, de violations des droits de l'homme extrêmement graves au Rwanda ni après 1994. Je pressentais déjà à l'époque que le FPR pourrait s'en tirer impunément.<sup>1</sup> D'autant plus que tous les suspects hutu

---

<sup>1</sup> Que ce soit clair: nous ne nions pas l'existence de meurtres de masse génocidaires avant et après 1994 au Rwanda. Nous rejetons l'affirmation unilatérale qui considère la conspiration (planification) de génocide par les anciennes Autorités contre les Tutsi. Ces derniers seraient les seules victimes, mis à part « quelques indéfinissables « Hutu modérés ». Nous nous insurgons également contre l'occultation des violations des droits de l'homme par le FPR.

dans le chef du TPIR furent présumés coupables, alors qu'en droit, toute personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire.

Très vite, au niveau des témoins, l'inégalité entre l'accusation et la défense éclatait aux yeux. Les premiers étaient protégés par le TPIR et l'Etat rwandais qui souvent les recrutait lui-même. La protection de ceux de la défense fut réduite à la garantie de ne pas divulguer leurs noms avant la comparution. S'il s'agissait de personnes venant du Rwanda, elles devaient au préalable avoir une autorisation du Gouvernement rwandais et retourner impérativement au pays. Il ne faut pas faire un dessin pour expliquer le manque de témoins de la défense au Rwanda !

Mon propos à l'ouverture de ce colloque international est de rappeler qu'en admettant la version officielle des événements telle qu'elle a été divulguée à partir de Kigali, le TPIR a contribué largement à empêcher une réconciliation au sein de la communauté rwandaise. Pourtant la « réconciliation » fut une des raisons principales de la mise en place du TPIR. Regardons de plus près.

## QUELLE EST LA VERSION OFFICIELLE DE L'INVASION FPR/NRA?

Il y a plusieurs éléments. Je vous les rappelle sommairement parce que vous les connaissez:

- \* il s'agirait d'une « **rébellion** » interne rwandaise et non d'une « agression » d'un pays **par** un autre.

- \* les soi-disant « rebelles » auraient été un groupe « **multi-ethnique** ». Pour preuve : Alexis Kanyarengwe (même un moment président du FPR), Théoneste Lizinde, Pasteur Bizimungu étaient des Hutu, pour ne nommer que les plus connus. Les connaisseurs du Rwanda et les Rwandais eux-mêmes – Tutsi et Hutu !... -- les citent comme étant des extrémistes ultra.

- \* il y aurait eu sur les Tutsi un génocide planifié depuis longtemps par les Autorités rwandaises sous Habyarimana<sup>2</sup>.

- \* il n'existerait que des Rwandais, les groupes identitaires **Hutu** et **Tutsi** ne seraient que des **inventions des occidentaux**. Auparavant les groupes auraient vécu en **parfaite harmonie**.

- \* le but de l'invasion aurait été de **libérer le pays** de la dictature, de faire **réintégrer** les réfugiés tutsi, d'instaurer la **démocratie**, de promouvoir le **développement**.

- \* etc...

En admettant cela dans les grandes lignes, le TPIR débuta ses travaux sur des bases historiques fausses et dans un contexte vicié. Cela sentait la justice des vainqueurs. De plus, cela a contribué au groupe de Tutsi venus d'Ouganda à se voir muni d'une sorte de chèque en blanc dès sa prise de pouvoir en 1994 au Rwanda. Cela lui a permis de faire ce qu'il voulait et présenter ses actes criminels comme il l'entendait.<sup>3</sup> De ce fait, les assassinats auxquels se livrèrent ses agents furent présentés comme le résultat de la guerre contre les "génocidaires".

---

<sup>2</sup> En février 2009, le TPIR statuait que les officiers militaires hutu ne sont pas coupables d'avoir planifié un génocide sur le Tutsi en 1994.

<sup>3</sup> La conséquence lamentable de l'absence de poursuites contre Kagame devant le TPIR, est que Kagame s'est senti muni d'une sorte de carte blanche pour envahir le RDCongo (1996 et 1998) et pour occuper une partie de l'Est de ce pays.

Les violations massives des **droits de l'homme** furent présentées comme des actes légitimes pour se prémunir d'un éventuel "génocide" à venir.

Mais en fait, c'est l'abattage de l'avion du président Habyarimana, suivi par la reprise de la guerre par le FPR, sa dénonciation des Accords d'Arusha et son rejet de toute nouvelle négociation de cessez-le-feu qui furent à la base de l'étendue des massacres. Quand le pays eut été mis à feu et à sang pendant trois mois, le groupe de Tutsi venus d'Ouganda s'empara du pouvoir en juillet 1994. Son coup de génie fut de ne pas chanter qu'il venait de « prendre le pouvoir », mais qu'il venait d'"arrêter le génocide" et instaurer la démocratie. Les incendiaires se présentèrent comme pompiers.

## **PROBLÈME DU TPIR DÈS LES DÉBUTS**

Que la version des faits, que nous venons d'évoquer, aît pu être si largement acceptée est étonnant car le Rwanda était un pays bien connu ! On y disposait d'une bonne documentation et de statistiques, faisant souvent défaut dans les pays voisins. Les Organisations internationales et Non-gouvernementales louaient ce pays. On pouvait donc se demander qui et quoi le FPR venait libérer !...

Or cette version propagandiste a été épousée par le TPIR soutenue par certains « experts » et académiciens. Mais les médias aussi ont contribué à promouvoir les divisions et les tensions. Ce fut une hypocrisie d'avoir minimalisé et réduit au niveau de « rébellion » l'invasion d'une nation souveraine. D'autant plus que l'on sait et on savait que l'armée ougandaise (NRA) avait fourni les officiers, les troupes, les munitions, les moyens de transport et d'équipement et avait prêté son territoire pour la formation, la préparation des opérations et pour être arrière-base des actes militaires du FPR.

Au Tribunal de Nuremberg le crime d'atteinte à la paix et l'invasion d'un pays furent considérés comme le crime le plus grand contre l'humanité, parce que tout le reste en découle et s'explique. Ce crime a été perpétré au Rwanda et plus tard en République Démocratique du Congo (RDC/ex-Zaïre) qui est – sans parler des millions de victimes -- pillée à fond jusqu'à nos jours.

Dès le début il régnait au TPIR une vision manichéenne du problème politique rwandais basé sur le matraquage psychologique et la propagande du FPR. D'un côté, les Tutsi victimes innocentes depuis toujours et de l'autre, les Hutu méchants, tueurs et incapables de dialogue.

Les Procureurs successifs prétendirent que l'enquête concernant l'assassinat du Président n'était pas de leur compétence. Or quasiment tous les experts qui ont défilé devant le TPIR ont affirmé sans hésitation que l'assassinat du Président fut l'élément déclencheur des événements qui se sont déroulés au Rwanda en 1994. Invoquer le défaut de compétence est une façon grossière d'éviter la manifestation de la vérité. Aussi le procureur Carla Del Ponte a-t-elle déclaré que « *s'il s'avérait un jour que c'est le FPR qui a fait abattre l'avion d'Habyarimana, il faudra complètement réécrire l'histoire du génocide Rwandais* ». Quand le TPIR semblait vouloir ouvrir une instruction vers l'autre antagoniste, Carla Del Ponte fut remplacée dans des circonstances qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler ici.

Au mois de janvier de cette année l'ancien Premier ministre britannique, Tony Blair, a dû s'expliquer devant une commission quant à l'engagement des troupes britanniques en Irak.

Quant aux justifications que Blair avançait, j'ai mes propres réflexions. Mais le lendemain, un canal de la télévision belge interviewait un historien auquel on demandait, étant donné que la guerre en Irak n'était pas mandatée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, s'il ne fallait pas conclure et admettre que le Président Bush et le Premier ministre Blair sont des criminels de guerre ? Question délicate, bien sûr, mais à mon étonnement la réponse vint sans hésitation. Elle fut la même qu'un jour Roberto Garreton m'a donnée ironiquement: « *les gagnants d'une guerre ne sont jamais des criminels, ils ne passent jamais devant un Tribunal !...* »

## **UN TRIBUNAL AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA RÉCONCILIATION ?**

Nous, Occidentaux, avons continuellement le mot "justice" à la bouche mais nous ignorons souvent ce qu'est la paix. Le vingtième siècle fut probablement en Europe le plus violent de son histoire. Nous sommes devenus les plus grands semeurs de trouble de la planète.

La première question à se poser si l'on parle de justice est de savoir si la paix ne va pas être sacrifiée, si la justice ne va pas servir à des fins politiques et au maintien du pouvoir. Ou réciproquement : la paix ne peut tout de même pas être un alibi pour laisser triompher l'injustice. La paix doit donc se bâtir sur la plus grande justice possible et la justice ne peut mettre la paix en péril. On voit que la marge de manœuvre est étroite. En tout cas ce n'est certainement pas l'injustice qui fera avancer la « Paix et la Justice », car la majorité de la population rwandaise soupire sous le joug du FPR et les guerres et les massacres au RDCongo continuent toujours.

« Justice et Paix » ne vont pas nécessairement ensemble. La politique tend à vouloir garder une paix relative même si la justice doit en souffrir. Dans le cas du Rwanda la politique internationale pensait manifestement : mieux vaut une fin à la terreur qu'une terreur sans fin.

Pour un tribunal par contre, c'est la justice qui prime – ou qui devrait primer si les politiques ne s'en mêlent pas trop – même si la paix est en danger. Comment réconcilier ces deux attitudes ?

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda a été créé avec mission principale d'aider à amorcer la réconciliation rwandaise dans le cadre d'une justice équitable pour tous. Et aussi d'empêcher l'impunité. De mettre en garde ceux qui seraient tentés de commettre des crimes de guerre. Qu'en est-il de cette mission? Il ne faut pas être grand observateur pour constater que la justice pratiquée par le TPIR est restée à sens unique. Aussi le TPIR fait-il désormais partie du problème.

En effet, aucun mandat d'arrêt n'a été lancé à l'encontre des responsables du FPR. Non seulement le TPIR a ignoré les massacres, mais il s'est obstiné aussi dans le refus d'enquêter sur l'attentat contre l'avion des présidents rwandais et burundais le 6 avril 1994. Le tribunal a préféré se cacher derrière des principes d'ordre juridique, pour éviter d'incriminer le FPR. Ces mêmes principes d'ordre juridique sont pourtant bafoués dès qu'il s'agit des accusés.

Cela nous choque mais il ne faut pas pour autant jeter l'enfant avec l'eau du bain. Si l'on veut éradiquer l'impunité des crimes contre l'humanité, on est bien obligé de passer par une justice internationale. Et cette justice devra nécessairement se développer petit à petit. Cela pendra du temps. Cela exigera du courage et beaucoup de travail d'érudits spécialisés et

multidisciplinaires. D'ailleurs je ne connais aucun pays qui soit complètement satisfait de son propre système judiciaire. Une évaluation et une évolution constante est de rigueur.

## LA RÉCONCILIATION

Que l'on veuille ou non un jour on devra tout de même trouver une manière ou une autre de réconciliation afin que beaucoup puissent vivre, au Rwanda et dans la région, une paix acceptable! Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement de cette région des Grands Lacs africains. Toute l'Afrique est un « continent qui pleure et saigne ».

Je sais que cela ne sera pas réalisé en quelques années. Je sais aussi qu'il ne faut pas attendre cela uniquement d'un tribunal ni de la génération politique actuelle nationale ou internationale. Il faudra probablement attendre plusieurs générations encore. Mais on ne peut jamais prédire l'histoire des peuples. Des événements inattendus peuvent se présenter qui bousculent toute logique et les prédictions et provoquent le meilleur ou le pire.

Quoi qu'il en soit, cela ne devrait pas nous empêcher à continuer la recherche et à lancer ou à continuer le débat dans nos disciplines et dans nos compétences respectives. Les générations futures feront le tri et revisiteront les documents, les études et les témoignages qu'on leur laissera. De là l'importance de ce genre de rencontres, de séminaires, de réunions, de colloques, de publications, d'études et de témoignages.

Le passé et le présent ne peuvent pas éternellement être falsifiés ou obscurcis. C'est d'ailleurs la première chose que les dictatures entreprennent quand elles s'emparent du pouvoir. D'illustres académiciens et d'intellectuels ont prêté main forte à ces mensonges historiques jusque dans le TPIR. Il faut d'honnêtes études multidisciplinaires sur le passé et une guérison de la mémoire. Elles ne manquent pas mais il faut continuer le travail. Le recoupage et l'étude critique mèneront inévitablement à une perception plus équitable de ce qui s'est passé et aidera ainsi à la reconstruction de la société. L'ouverture et la découverte de documents endormis également. Et *last but not least* le témoignage des victimes, des auteurs et des acteurs sur le terrain mais dans un contexte aussi serein et libre que possible.

Mais aussi longtemps qu'une culture antisociale et guerrière perdure, où la notion d'autorité se conçoit uniquement comme pouvoir (Parti au pouvoir, Partage de pouvoirs,... etc.) et non un service à la nation, il ne faut pas espérer un avancement au niveau de la paix et de la justice. La culture actuelle dans la région des Grands Lacs africains s'accompagne de politiques clientélistes, ethnocentriques, tendancieuses par un « *divide et impera* » (divisez et régnez !). De grandes parties de l'Afrique souffrent actuellement des mêmes maux.

Entre parenthèses, puisqu'on parle de l'Afrique, je pense qu'elle manque de solidarité. Quoiqu'elle en ait fait un objet de fierté, cette solidarité paraît surtout ethnocentrique, voire tribale. Peu nombreux, ceux qui se sont manifestés devant des événements se déroulant en dehors de leurs horizons et de leurs frontières. Même en cas de catastrophes ou de tragédies comme les sécheresses, les inondations, l'éclosion d'épidémies et d'épizooties, on ne voit pas grand chose de cette solidarité.

On estime à environ 284 milliards de dollars dépensés pour les armes et les conflits en Afrique entre 1990 et 2005. Cela représente environ le montant accordé à l'Afrique entière pendant la même période au titre d'aide étrangère. Je n'ai pas pu vérifier le montant pour le Rwanda mais il doit être colossal. L'évêque de Bukavu Christophe Munzihirwa fut parmi les

premiers à dénoncer le détournement des dons pour le développement vers la machine de guerre du FPR. Il a payé son audace par sa vie. Mais cet argent a bel et bien servi à détruire, tuer, mutiler, violer et déplacer des centaines de milliers d'Africains et a coûté la vie de millions de civils. Ceux qui ont aidé et facilité ce commerce de la mort seront eux aussi appelés un jour au rendez-vous de la réconciliation. Mais je sais qu'il est naïf de vouloir le leur demander aujourd'hui.

## **PAR OÙ COMMENCER ?**

La négation actuelle du phénomène identitaire, dans le cas présent " Hutu " et " Tutsi " empêche aussi une réconciliation et comporte un aspect subtilement caché: il enlève du coup les aspirations sociales et politiques d'une majeure partie de la population et les réduit au second rang. C'est ce que l'on a vu dans le passé et c'est ce qui se reproduit à nouveau aujourd'hui.

Les défenseurs de l'ancien régime féodal et les tenants du pouvoir actuel argumentent que dans le Rwanda traditionnel on pouvait toujours passer d'un groupe à l'autre. L'histoire orale cite même un Twa qui aurait été anobli... "*Une seule hirondelle ne fait pas l'été !...*" Mais en limitant " l'anoblissement " et " la déchéance " à des cas individuels, on renforçait la mainmise sur les congénères encombrants et l'on empêchait une évolution vers le partage du pouvoir. L'appartenance au groupe identitaire a été dans le passé utilisée et manipulée pour appuyer des positions qui n'ont rien à voir avec cette appartenance. Et comme on essayait de réduire l'identitaire au niveau des individus on coupait court aux aspirations des groupes sociaux et on empêchait donc une population d'évoluer vers une société paisible.

Aujourd'hui il est hasardeux au Rwanda de parler de Tutsi et de Hutu, il n'y aurait que des Rwandais. Mais si une réalité historique et culturelle aussi importante est refoulée, voir niée, on peut s'attendre à ce que « l'ethnicité » (ou appelez-moi cela autrement) aura encore un grand avenir devant elle. Il en résultera qu'elle se développera souterrainement dans le non-dit sur le plan politique et social, ce qui permet de dire sans risque de se tromper que depuis l'avènement du FPR l'ethnisme est au cœur de sa politique. Regardez qui actuellement a la mainmise sur la société dans tous ces aspects !... Tous les citoyens sont Rwandais mais un seul groupe possède le pouvoir !...

## **LE RÔLE DE L'INDIVIDU**

La justice appliquée aux individus est nécessaire à une réconciliation individuelle mais on ne peut construire une nation sur le seul plan individuel laissant de côté la sphère plus étendue des ramifications sociales, communautaires et ethniques.

L'idée de conversion individuelle privée n'est pas suffisante à la réconciliation. Les enjeux de la paix au Rwanda, en Afrique, dans le monde, dépassent de loin l'état d'âme individuel. Quoiqu'il est vrai également que l'on devra passer par un choix individuel.

Les affinités ethniques, régionales et parfois religieuses sont les principaux axes autour desquels s'organise la politique dans plusieurs pays d'Afrique. Elle conduit aux divisions et aux conflits qui ont causé tant de souffrance et de méfiance entre les communautés

Bien des Africains ordinaires ne connaissent pas le rôle et le travail des Institutions et des Organismes internationaux dans la construction d'un monde juste et équitable. En fait,

dans l'esprit de beaucoup d'Africains, ces Organisations font partie du problème. Ils ont parfois raison. Mais sans la contribution nécessaire de ces Organisations pour un changement de politique, le « *discours de réconciliation* » ne sera qu'un discours formel et un mirage. C'est pourquoi l'attitude du TPIR est si regrettable.

Actuellement il ne reste, plus que jamais, que le *plaidoyer*, le *lobbying* et la *constitution de groupes de pression* en réseaux/*networks* comme (des) éléments essentiels à toute réconciliation véritable et à la paix au Rwanda, tout comme à l'ensemble du continent africain.

Mais avant tout, la réconciliation sera l'affaire des Rwandais eux-mêmes. Elle devra passer par des amitiés, des confidences, des rencontres au niveau très personnel. Ces amitiés engendreront d'autres amitiés, d'autres contacts qui, petit à petit créeront un réseau/*network* suffisamment fort pour tenter de faire surgir une nouvelle génération d'hommes et de femmes politiques. Il faut espérer que ces réseaux/*networks* le problème rwandais car l'Afrique entière en a grandement besoin.

Le FPR a réussi à se servir de cette conception de réseau/*network* pour faire passer internationalement un message vicieux. On est en droit de penser qu'un réseau/*network* qui fait véhiculer un message de bien, de souci pour le peuple et pour la nation, un message de paix aurait aussi bien des chances de réussir. A condition s'il s'appuie sur une base large et internationale. Ces réseaux/*networks* de réconciliation peuvent régénérer et revigorer le peuple rwandais et même toute la famille internationale sur le chemin de la vraie réconciliation, de la justice et de la paix. Ce stade est actuellement loin d'être atteint. Une attitude de « toi tu as tort, moi j'ai raison ; toi tu demandes mon pardon, moi je te pardonne » comme s'est le cas et la politique aujourd'hui, n'amènera jamais à une réconciliation.

Toutefois, afin que ce projet réussisse, il faudra que toute personne qui aime le Rwanda s'y mette ; car un cœur d'ami a toujours quelque chose à offrir. Comme le dit un proverbe: « *Quand des toiles d'araignées s'unissent, elles peuvent emprisonner un éléphant* », et un autre proverbe dit qu' « *une armée de fourmis bien organisée peut abattre un éléphant* ». Pauvre éléphant !

## CONCLUSION

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a refusé de lever le voile sur beaucoup de personnages, hommes et femmes, beaucoup d'évènements méconnus, de massacres atroces non dits, d'actes de bravoure tus. Il a laissé le FPR complètement hors de portée. Pourtant on sait pertinemment que beaucoup des méfaits ont été commis par le FPR avant, pendant et après 1994. Ils se commettent encore toujours, même en dehors des frontières rwandaises.

L'on a assisté ainsi à une justice en une seule direction où le vainqueur est présumé innocent et le vaincu coupable. Ainsi le TPIR a pratiqué une justice sélective et discriminatoire qui confère au FPR une impunité automatique comme si les centaines de milliers de Rwandais assassinés par lui n'étaient pas dignes de la protection internationale. Au niveau de la réconciliation cette attitude du Tribunal a été contre-productif.

Actuellement il n'y a pas d'espoir immédiat de résoudre le problème de la mainmise dictatoriale sur le Rwanda (et partiellement sur le voisin le RDCongo) aussi longtemps qu'une caste belliqueuse, brutale et rusée tient le pouvoir dans la région et jouit de soutiens puissants.

Non seulement parce ces tenants continuent à jouir de l'impunité, mais aussi parce que les guerriers de Kigali et les diplomates occidentaux se prennent mutuellement en otage et appartiennent tous deux à d'autres cultures idéologiques qui s'excluent mutuellement. Car le diplomate veut résoudre les problèmes par le dialogue, les compromis, la justice et la négociation. Par contre le guerrier veut résoudre les problèmes par les armes et la brutalité. La diplomatie n'a pas d'impact sur une culture du sabre et du canon.

Tout début de solution durable du problème rwandais actuel passera par l'acceptation d'une société multiethnique et par la négociation permanente. Pour y arriver, il faudra passer par des réseaux de contacts à base de relations personnelles.

Le Tribunal d'Arusha qui semble avoir été instauré pour les vaincus a raté cette opportunité de réconciliation. Au lieu de contribuer à la paix et à la réconciliation, il a ravivé l'antagonisme au Rwanda parce qu'il a tourné ses enquêtes et ses accusations dans une seule direction. Il faut espérer que l'on tirera les leçons nécessaires de cette expérience échouée.

*Serge Desouter*  
Bruxelles mai 2010